

Le Conseil des ministres de l'OEACP approuve à sa 111e session le nouvel Accord de partenariat OEACP-UE, les propositions sur la pêche et la liste noire de l'UE

Le Conseil des ministres de l'OEACP approuve à sa 111e session le nouvel Accord de partenariat OEACP-UE, les propositions sur la pêche et la liste noire de l'UE



Bruxelles, 18 décembre 2020/OEACP : Réuni par visioconférence lors de sa 111^e session tenue les 14, 15 et 17 décembre 2020, le Conseil des ministres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) a adopté huit décisions et deux résolutions portant sur des questions essentielles pour les États membres et concernant la gestion administrative et financière de l'Organisation.

Présidée par S.E. le Professeur Palamagamba John Aidan Mwaluko Kabudi, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération est-africaine de la République unie de Tanzanie, et Président en exercice du Conseil des ministres de l'OEACP, cette session a réuni des ministres, des ambassadeurs et des représentants de l'ensemble des 79 États membres de l'OEACP d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Décisions

À la suite de l'accord politique réalisé² entre l'OEACP et l'UE le 3 décembre 2020, le Conseil des ministres a entériné l'Accord de partenariat OEACP-UE. Dans ses observations finales sur les négociations, S.E. le Professeur Robert Dussey, Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur de la République togolaise, Négociateur en chef de l'OEACP et Président du Groupe central de négociation, a décrit le nouvel Accord comme étant « stratégique, centré sur les personnes et une force motrice du multilatéralisme. »

Le nouvel Accord de partenariat, qui aura un impact considérable sur plus de 1,5 milliard de personnes dans les régions Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et dans l'Union européenne (UE), fait actuellement l'objet d'un toilettage juridique avant que les Négociateurs en chef puissent le parapher en janvier 2021, marquant ainsi la fin des négociations. La signature de l'Accord aura lieu plus tard en 2021 à Apia (Samoa). Par ailleurs, les mesures transitoires au titre de l'Accord de partenariat de Cotonou ont été prorogées jusqu'au 30 novembre 2020.

Donnant suite à l'engagement exprimé par le Secrétaire général de l'OEACP, S.E. M. Georges Rebelo Pinto Chikoti, à procéder à la restructuration de l'Organisation afin qu'elle soit adaptée à sa mission, le Conseil a approuvé plusieurs décisions dans ce sens.

Concernant la fermeture du Centre Technique ACP-UE de Coopération agricole et rurale (CTA), initialement prévue au 31 décembre 2020, la recommandation du Comité des ambassadeurs de l'OEACP visant à proroger les opérations du Centre et le mandat de son conseil d'administration jusqu'au 30 novembre 2021 a été acceptée.

À la suite du point qui lui a été fait sur la situation des droits de l'homme en Papouasie occidentale, le Conseil a invité son Président à adresser une correspondance au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) pour demander qu'une mission urgente y soit envoyée en vue d'élaborer, dans les meilleurs délais, un rapport factuel et éclairé sur la situation des droits de l'homme dans cette province.

Résolutions

Réaffirmant l'attachement des États membres de l'OEACP au Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, notamment l'atteinte de la cible 14.6 limitée dans le temps de l'Objectif de développement durable n° 14 - Vie aquatique, et dans l'optique de parvenir à un résultat équilibré qui aura un impact positif sur l'état des stocks de poisson, la biodiversité des océans et les moyens de subsistance, le Conseil a souligné la nécessité d'accorder un traitement approprié et efficace aux États membres de l'OEACP de sorte à les aider à renforcer leurs capacités en vue d'exploiter leurs ressources halieutiques et de se conformer aux disciplines de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relatives aux subventions à la pêche.

L'inclusion d'un certain nombre d'États membres de l'OEACP sur la liste européenne des pays tiers à haut risque en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) reste une question litigieuse pour l'OEACP, en dépit de l'échange de lettres à ce sujet avec les institutions concernées de l'UE. Compte tenu de la situation actuelle et reconnaissant que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constitue un immense défi mondial et une préoccupation aussi bien pour l'OEACP que pour l'UE, le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation quant à l'approche unilatérale, non transparente et discriminatoire adoptée par l'UE en publiant la liste des « petits États en

développement », en particulier au regard des défis socioéconomiques supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19, et recommande dès lors un programme d'action visant à trouver un compromis raisonnable en réponse à cette situation.

La liste signée des décisions et résolutions sera publiée en temps utile.

Observations finales du Professeur Palamagamba J.A.M. Kabudi à la 111^e session du Conseil des ministres de l'OEACP ^[1]

Tags: [Articles](#) ^[2]

URL source: <http://www.acp.int/fr/content/le-conseil-des-ministres-de-l-oeacp-approuve-sa-111e-session-le-nouvel-accord-de-partenariat>

Liens:

[1] http://www.acp.int/sites/acpsec.waw.be/files/user_files/user_15/Closing%20Remarks%20Minister%20Kabudi%20111th%20Council%20of%20Minsiters%20%282%29.pdf

[2] <http://www.acp.int/fr/category/story-type/articles>